

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département de la  
Marne

Extrait du Registre

des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-BRICE-COURCELLES

Séance du 15 Juin 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	24	17

Date de la Convocation  
1<sup>er</sup> Juin 2022

Date d’Affichage :  
1<sup>er</sup> Juin 2022

L’an deux mille vingt-deux, le quinze juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de Saint Brice Courcelles, sous la présidence de Madame Evelyne QUENTIN, Maire.

**Présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l’exception de Madame Patricia BALAVOINE, Monsieur Bernard HANNEQUIN, Madame Nathalie VERRONNEAU, Madame Marylène SAVIO qui avaient donné respectivement pouvoir à Madame Evelyne QUENTIN, Monsieur Laurent GONDEL, Monsieur Philippe MALNUIT et Madame Ambre PERRIGUEY

**Absents** : Monsieur Gilles PERSINET, Monsieur Vincent CHRISTOPHE, Monsieur Azzedine DJOUADI, Monsieur Yohann CAMUS, Monsieur Romain BARBEY, Monsieur Nicolas SAINGERY et Madame Séverine HENRY

**Secrétaire** : Madame Caroline GRAPARD

Objet de la Délibération :

**Rapporteur : Madame Evelyne QUENTIN**

**Restructuration et extension du bâtiment de la restauration scolaire – Demandes de subventions**

**N°2022-44**

L’objectif principal de ce projet est tout à la fois d’augmenter la capacité d’accueil du restaurant scolaire afin de tenir compte d’une part de l’évolution des effectifs et d’autre part aller vers un seul service au lieu de deux à l’heure actuelle.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune de Saint-Brice-Courcelles souhaite déposer une demande d’aide financière près le Département de la Marne d’une part et près le Conseil régional Grand Est, les dossiers de demande étant annexés à la présente délibération.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l’appui de ces demandes de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT
Acquisition (y compris frais)		Subvention de l'Etat	
Travaux	926 525,00 euros	Subvention du Département de la Marne	241 805,20 euros
Construction		Subvention de la Région Grand Est	200 000,00 euros
Réparations		Subvention de la C.U. du Grand Reims	84 000,00 euros
Aménagement		Subvention de la Caisse d'allocations familiales	
Dont montant des travaux s'inscrivant dans une démarche de développement durable		Fonds propres de la commune	683 220,80 euros
Mission maîtrise d'œuvre	114 501,00 euros	Emprunt	
Equipement (matériel, mobilier ...)	168 000,00 euros	Divers à préciser	
Matériel			
Technique			
Immobilier			
Honoraires bureau d'études			
Assurance (travaux)			
Divers (à préciser)			
TOTAL	1 209 026,00 euros	TOTAL	1 209 026,00 euros

Madame le Maire propose donc :

- Qu'il soit adopté l'opération de restructuration et d'extension du bâtiment de restauration scolaire,
- Qu'il soit approuvé le plan de financement prévisionnel,
- Que la commune s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées,
- Qu'elle soit autorisée à signer les dossiers de demande de subvention tel qu'annexé à la présente ainsi que tout document relatif à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent rapport peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Le Maire  


Evelyne QUENTIN